Tir Jubilé JSSV 2013 • Thoune

Informations concernant les modalités d'inscription

Seul le tireur vétéran, membre d'une association cantonale de l'ASTV est en droit de participer. L'organisateur de la fête se réserve le droit de vérifier son appartenance à l'ASTV par le biais de son association cantonale.

Licence FST pas nécessaire.

1. Généralités

1.1. Le versement des répartitions se fait par virement postal. Il est indispensable que **l'adresse complète** de chaque tireur figure sur sa formule individuelle de commande de passes.

1.2. Afin d'établir des classements corrects, la date de naissance exacte doit également figurer sur la formule individuelle.

2. Annonce online via la gestion des sociétés (AFS)

2.1. Dès réception du plan de tir, **l'inscription online** est possible à l'aide du programme de gestion des sociétés de la FST.

2.2. Annoncez vous à l'aide de votre mot de passe dans la base de données de votre société et cliquer dans la zone de sélection de notre manifestation. Puis suivez les instructions.

2.3. Le mode d'emploi peut être décharger ou imprimer sur le site www.shoot.ch, l'accès est possible également depuis le formulaire d'inscription.

2.4. A la fin de l'inscription online vos données sont immédiatement transmises à notre système.

3. Inscription d'une société par écrit

3.1. Chaque tireur doit remplir et signer sa formule de commande de passes. Les formules seront groupées et envoyées conjointement avec les inscriptions de la société et des groupes à l'adresse mentionnée au chiffre 5.

3.2. Avant l'envoi, le responsable de la société vérifie et recalcule l'ensemble des commandes individuelles.

3.3. Le numéro de licence ainsi que la désignation exacte de la société doivent être indiqués sur toutes les formules individuelles de commande de passes.

3.4. **L'appartenance d'un tireur à un groupe** doit être mentionnée sur sa formule de commande individuelle de passes, en y inscrivant **le numéro du groupe correspondant à la formule d'inscription de la société et des groupes**.

3.5. La formule d'inscription de la société et des groupes doit être remplie correctement et lisiblement. Il est impératif d'y joindre **un bulletin de versement rouge de la société (avec No IBAN)**, faute de quoi il sera impossible d'effectuer le paiement des sommes gagnées lors des concours. Il n'est pas possible d'utiliser les bulletins de versement oranges.

4. Commande de rangeurs

4.1. La commande de rangeurs pour **l'ensemble de la société** doit se faire en une seule fois, sur la formule d'inscription de la société. Les rangeurs sont attribués **par cible jusqu'à une occupation complète de demi-jour.** L'attribution ou la réservation des rangeurs se fait uniquement sur la base des commandes anticipées.

4.2. **Sans nouvelles dans les 30 jours qui suivent la réception de votre inscription, vous pouvez admettre que les rangeurs vous sont attribués conformément à votre commande. Ils vous seront adressés en même temps que la facture.**

5. Adresse pour l'envoi des inscriptions

Jubiläumsschiessen JSSV 2013 Thun
Schiesskomptabilitäten Hammer
Am Roggebächli 11, 4710 Balsthal

Doivent être envoyés à cette adresse:
- Annonce des sociétés et groupes et commande de rangeurs
- Toutes les formules individuelles de commande de passes
- Bulletin de versement rouge pour le versement des répartitions

6. Paiements

Après la vérification de l'inscription, les organisateurs factureront la totalité du prix des cartes de tir et des passes. Le montant est à payer au moyen du bulletin de versement joint à la facture.

7. Envoi des cartes de tir

Tous les cartes de tir payées seront envoyées par poste jusqu'au 15 septembre 2013, les premiers envois auront lieu en août. Les cartes non expédiées devront être retirées durant la fête à la centrale, au guichet «livrets de tir».

8. Mutations et inscriptions complémentaires

8.1. Les mutations **ne peuvent être annoncées que durant la fête**, à la centrale au guichet «mutation». Chaque mutation est soumise à une taxe de Fr. 8.—.
Les sociétés peuvent inscrire des tireurs supplémentaires avant la fête à l'adresse figurant au chiffre 5.

8.2. **La commande complémentaire des passes n'est pas possible durant la période d'inscription anticipée.**

En vous conformant à ces directives, vous faciliterez la tâche de chacun. Nous vous remercions de votre commande ainsi que de votre aide.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà plein succès lors de notre Tir Jubilé 2013 à Thoune et nous espérons que vous passerez un agréable séjour dans notre région.

La commission de tir